

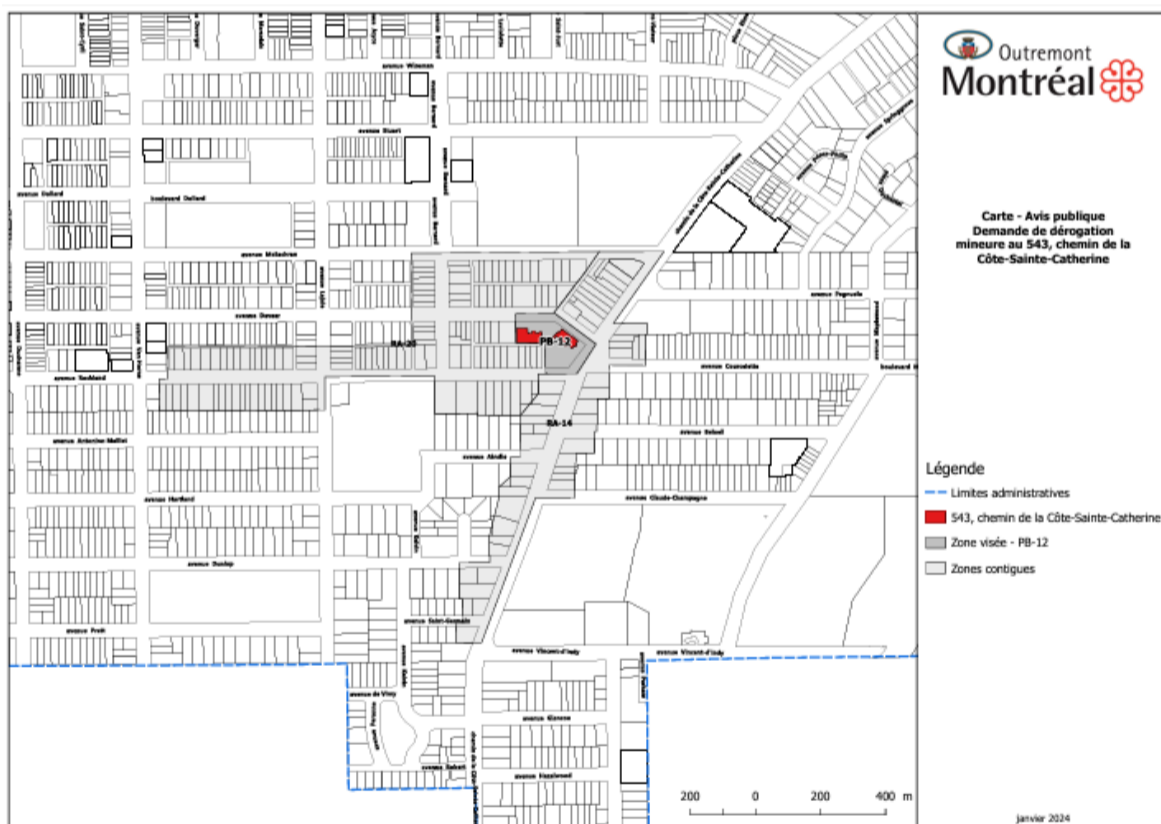
## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

- 1<sup>o</sup> **QUE** l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la division de l'urbanisme de la Direction d'arrondissement adjointe – Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif, visant l'immeuble situé au **543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine** et portant sur l'objet suivant :
- La demande de dérogation mineure vise à permettre l'implantation d'appareils mécaniques visibles à partir d'une voie publique, dérogeant ainsi à l'article 7.6.3 c) du *Règlement de zonage* (1177).

L'immeuble est situé dans la zone PB-12 du *Règlement de zonage* (1177) et les zones contiguës sont les suivantes : RA-14 et RA-20.



- 2<sup>o</sup> **QUE** le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le mardi, 6 février 2024** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;
- 3<sup>o</sup> **QU'À** l'occasion de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;
- 4<sup>o</sup> **QUE** dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, l'implantation d'appareils mécaniques visibles à partir d'une voie publique au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, sera réputée conforme aux dispositions du *Règlement de zonage* (1177) de l'arrondissement d'Outremont.



Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous adresser à la Direction adjointe d'arrondissement  
– Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administratif au 438 826-2178.

Montréal, le 10 janvier 2024

La Secrétaire d'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate